Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D06DFB_M26-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Rapporteur : M. François BOUVATTIER

A/ BUDGET PRINCIPAL

Au terme de l'instruction comptable M57, il convient d'affecter le résultat de l'exercice, cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

Au vu des comptes 2025, le résultat susceptible d'être affecté pour financer les dépenses d'investissement s'élève à 5 871 633,40 €, à savoir, le résultat de l'exercice (5 030 528,09 €) auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2024 de 841 105,31 €.

Le besoin de financement de l'année s'élève à 5 876 106,65 €, auquel s'ajoute le différentiel entre les dépenses reportées (2 735 900,93 €) et les recettes d'investissement reportées (3 891 066,47 €), à savoir + 1 155 165,54 €.

Le besoin de financement total s'élève à 4 720 941,11 €.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la Commission des Finances, d'affecter la somme de 4 720 941,11 € à la couverture des investissements ; le solde, soit 1 150 692,29 €, étant affecté au report à nouveau de l'année 2026.

B/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Au terme de l'instruction comptable M49, il convient également d'affecter le résultat de la section d'exploitation 2025.

Ce résultat s'élève à 1 062 926,33 €, et comprend le report antérieur de 845 003,44 € et le résultat de l'exercice de 217 922,89 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à 200 678,81 €, à savoir, résultat de l'exercice – 677 946,74 € et résultat reporté 878 625,55 € auquel est ajouté le solde des dépenses et recettes d'investissement reportées : - 131 036,57 €.

Le solde est positif et s'élève à 69 642,24€.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la Commission des Finances, d'affecter le solde de fonctionnement, soit 1 062 926,33 € au report à nouveau de l'année 2026.

C/ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Au terme de l'instruction comptable M49, il convient également d'affecter le résultat de la section d'exploitation 2025.

Le résultat de la section d'exploitation s'élève à 1 499 325,68 €, et comprend le report antérieur de 1 231 281,97 € et le résultat de l'exercice de 268 043,71 €.

Signé électroniquement par Patricia LEBRETTE le 03/06/2026 11:54:31

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D06DFB_M26-DE

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à – 278 358,09 €, à savoir, résultat de l'exercice 324 440,96 € et résultat reporté 46 082,87 € auquel est ajouté le solde des dépenses et recettes d'investissement reportées : - 192 860,29 €.

Le solde est négatif et s'élève à 471 218,38 €.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la Commission des Finances, d'affecter la somme de 471 218,38 € au financement des dépenses d'investissement et le solde de 1 028 107,30 € au report à nouveau de l'année 2026.

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (Mme D'ORSANNE, M. GENAR)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:15:18+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:54:41+02:00

Signé électroniquement par : Alice LEBRET le 02/06/2026 15:15:18